

Fiche pédagogique n° 1

Le respect des droits et des libertés dans les programmes

La loi du 30 septembre 1986 fait du CSA le garant de la liberté d'expression en matière audiovisuelle. Pour ce faire, elle impose un certain nombre de principes que les chaînes de télévision et de radio se doivent de respecter (ces principes se retrouvent dans les conventions des chaînes privées et dans les cahiers des missions et des charges pour les chaînes publiques) :

- le respect de la personne humaine ;
- la sauvegarde de l'ordre public ;
- l'indépendance de l'information ;
- l'impératif d'honnêteté ;
- l'exigence de rigueur.

Scénario 3 : Saisir le CSA

Visionner un corpus comportant des séquences problématiques et d'autres qui ne le sont pas et demander aux élèves de se mettre dans la peau d'un téléspectateur voulant porter à la connaissance du CSA une séquence qu'ils estiment problématique au regard de la maîtrise de l'antenne.

Travailler sur la rédaction d'une saisine : le choix des termes, le choix des exemples pour indiquer ce qui est problématique dans cette séquence, le développement d'une argumentation, etc.



EMI - Vidéo 20 - 30.12.2015



EMI - Saisine



EMI – Courrier CSA



EMI - Vidéo 21 - 15.12.2018



EMI - Vidéo 22 - 30.12.2015



EMI - Saisine



EMI – Courrier CSA



EMI – Réponse saisine



EMI - Vidéo 23 - 29.05.2014



EMI – Réponse saisine

Ressources :

[Les décisions prononcées par le CSA](#)